



## COMITÉ RÉGIONAL BIODIVERSITÉ PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

### COMPTE-RENDU DE SÉANCE

#### Rédacteurs :

Frédérique GERBEAUD-MAULIN/DREAL PACA/SBEP/USPI

[frederique.maulin@developpement-durable.gouv.fr](mailto:frederique.maulin@developpement-durable.gouv.fr)

Céline HAYOT/ Région Provence Cote d'Azur

[chayot@regionpaca.fr](mailto:chayot@regionpaca.fr)

**17 décembre 2014**

#### Ordre du jour :

##### 1/ les actions d'animation du SRCE

##### 2/ La Stratégie Globale pour la Biodiversité et sa charte d'engagement

Après les discours d'introduction (pièces jointes), prononcés par Annick DELAHAYE, vice-présidente du Conseil régional PACA et, Thierry QUEFFELEC, secrétaire général pour les affaires régionales (SGAR) auprès du préfet de la région, Céline Hayot présente les résultats de l'enquête de satisfaction proposée à la fin de la séance du 3 juin 2014.

Parmi les pistes d'amélioration, certaines ont pu être mises en œuvre dès cette séance, dont en particulier l'annonce de la date du CRB bien en amont et la fourniture des pièces au moins 15 jours avant la séance. La liste des personnes présentes est fournie systématiquement avec le compte rendu de séance et téléchargeable sur le site de la DREAL PACA.

Il est proposé de fixer d'ores et déjà la période de la prochaine date du CRB. Cette dernière est dépendante de la période de consultation du SDAGE. Le CRB doit, en effet, être informé du contenu du SDAGE et pouvoir s'exprimer sur le sujet.

#### **1/ Présentation des actions pour la mise en œuvre du SRCE** par Frédérique GERBEAUD MAULIN

De nombreuses actions ont été mises en œuvre dès 2014 et sans attendre l'approbation du SRCE. Des actions complémentaires sont également prévues pour 2015.

M.FOUREST de l'ARPE décrit également les travaux que l'ARPE a

*Les présentations sont disponibles sur le site internet de la DREAL PACA rubrique « biodiversité/Comité régional Biodiversité »*

La période pressentie pour le prochain CRB est la fin du mois d'avril 2015.

prévu de réaliser durant l'année 2015 et qui s'inscrivent totalement dans les objectifs du SRCE.

M.VARDON, de l'ONEMA, exprime le fait que l'anticipation des impacts est très importante et que, dans ce cadre, il existe des projets, autres que les seules routes, qui mériteraient que des études et analyses puissent prendre en compte les enjeux dont ceux relatifs aux continuités écologiques. L'ONEMA pratique une assistance auprès de certains maîtres d'ouvrage pour justement appréhender les enjeux bien en amont (ex CG34). La formation auprès des agents de ces organismes représente aussi un gain non négligeable, car bien souvent cela relève non pas d'une intention volontaire de nuire mais plutôt d'une ignorance des enjeux. L'ONEMA rappelle donc qu'elle offre ses services pour cela.

M.MIRAULT, de l'ONF, précise que les forêts en PACA représentent plus de 48% du territoire et que, par conséquent, les professionnels de la forêt doivent être des partenaires totalement impliqués dans la mise en œuvre du SRCE. Ils le sont déjà au travers des chartes, des réserves biologiques, du réseau Natura 2000. Ainsi, les trames d'îlots de bois de sénescence sont aujourd'hui reconnues et en cours de développement. Néanmoins, les instances sont nombreuses pour lesquelles la présence des professionnels de la forêt est requise, mais il ne sera pas possible de répondre présents systématiquement. Le guide en cours de réalisation sur « prise en compte du SRCE dans les documents d'urbanisme » est un support important, et l'ONF se propose de faire partie des relecteurs.

M.DESRIAUX, du GIR Maralpin, s'étonne de ne pas voir clairement des études qui feraient le point sur les consommations d'espace non seulement passées mais aussi à venir. Car là est tout l'enjeu de la préservation des espaces à la fois naturels et agricoles. La fragmentation touche les espèces animales mais surtout l'espèce humaine qui doit souvent se projeter dans un environnement complexe de déplacement en raison d'une urbanisation anarchique. Cette étude prospective devrait être menée sur plusieurs années, voire un siècle, et permettre aux décideurs de mieux appréhender les effets fragmentants de leurs projets.

Mme GERBEAUD, de la DREAL PACA, précise qu'effectivement, l'étude de la fragmentation des espaces naturels et semi-naturels présente dans le SRCE s'est basée sur une analyse factuelle des éléments fragmentants existants. A ce jour, et tant que les données ne sont pas disponibles à l'échelle de la région de façon homogène sur tout le territoire, il n'est pas possible de mener ces études prospectives. Mais, de nombreuses initiatives régionales visent justement à acquérir la donnée relative aux documents d'urbanisme de façon exhaustive à terme. A partir de ce moment, cette analyse prospective sera possible et réalisée.

Mme BERTOLINO, de l'EPF PACA, aborde le sujet de l'impact des inondations sur la faune et flore. N'y a-t-il pas aussi des impacts irrémédiables sur l'ensemble naturel lorsque des inondations surviennent et sont répétitives ?

Mme DIDIER, Directrice de la DREAL PACA, répond que ce sujet des inondations est complexe et éminemment sensible. Les inondations ont de tout temps existé et elles font partie d'un rythme naturel de la rivière et de ses espaces de mobilité. Or, ces derniers espaces se sont réduits au grè des projets d'aménagement, ce qui aujourd'hui crée des désordres et parfois des drames. Mais, la

*Une version du guide sera envoyée à  
M.MARAULT pour relecture.*

nature, quant à elle, a intégré cet aléa et a une faculté de résilience importante face à ces phénomènes, dès lors que les fréquences restent de l'ordre de l'acceptable pour certaines espèces. Le travail avec les instances locales (GEMAPI) prend tout son sens dans ce cadre pour prendre en compte la dynamique naturelle des cours d'eau.

M.VARDON, de l'ONEMA, précise également qu'il existe des stations de suivis des espèces et que la situation peut être différemment vécue par les milieux selon le caractère des bassins versants. Il est difficile d'émettre une règle générale sans avoir les données territoriales.

M.BARJON, DDTM06, signale que la réalisation de ce guide de « prise en compte du SRCE dans les documents d'urbanisme » risque fort d'arriver un peu tard au regard des échéanciers en cours qui sont extrêmement contraints. La loi ALUR impose que quasiment tous les territoires se repositionnent par rapport à la réalisation d'un PLU ou PLUi. Les services de l'Etat ont besoin d'avoir des documents de référence pour assister les collectivités. La DDTM06 a engagé une réflexion sur le contenu de recommandations pour les cahiers des charges que les collectivités pourront mobiliser au moment où ils auront à passer un marché qui comprendra aussi la partie continuités écologiques.

M.LACHAL, de la FRSEA, demande s'il n'est pas possible de réaliser le même cahier de recommandation spécifiquement sur les espaces agricoles.

M.FOUREST, de l'ARPE, répond que les espaces agricoles sont effectivement des espaces importants sur lesquels aujourd'hui il y a un travail en cours sur les données qui permettra de mieux appréhender les fonctionnalités sur ces milieux et donc de faire des préconisations plus opérationnelles et réalistes.

M.VERT, de la DDTM83, indique que la formation est un volet primordial si l'on veut être en assistance opérationnelle pour les collectivités ou maîtres d'ouvrage. Par ailleurs, sur les forêts il existe des documents d'orientations qui permettent d'ores et déjà de mieux appréhender les enjeux.

## **2/ Présentation de la charte d'engagement de la SGB par Annabelle Jaeger**

Suite à une présentation de la SGB qui a été votée le 27 juin 2014, Annabelle Jaeger propose que le CRB soit un organe actif dans le cadre de la mise en œuvre de la charte d'engagement des acteurs liée à la SGB, et puisse contribuer à la sélection des projets éligibles et les suivre dans le temps. Pour ce faire, elle propose de créer un comité de suivi représentatif des 5 collèges du CRB.

Un appel à candidature sera lancé auprès du CRB pour siéger à ce comité de suivi de la charte. Une première réunion en février doit se mettre en place pour travailler sur une fiche action, la grille de lecture et d'examen des projets des organismes signataires de la charte et un tableau d'enregistrement pour suivre l'évolution des projets.

Les premières actions devraient être sélectionnées pour mars 2015.

M.BARBERO souligne que cette charte est intéressante car elle fait le point sur les actions devant être mises en œuvre en PACA et qui ont une portée plus opérationnelles et territorialisées que le SRCE.

*Les présentations sont disponibles sur le site internet de la DREAL PACA rubrique « biodiversité/Comité régional Biodiversité*

Il existe des acteurs locaux peu valorisés qui sont les maîtres d'ouvrage d'études d'impact. Ces acteurs s'engagent souvent pour la biodiversité, parce qu'ils portent atteinte aux habitats et aux espèces. Cette charte a l'avantage de s'adresser non seulement aux entreprises mais également aux associations. Ces dernières sont très actives en PACA et veillent à la bonne prise en compte de l'environnement dans les études d'impact.

M.BOUTRON, du CBNA, demande comment se passe les relations frontalières avec l'Italie.

Mme.GERBEAUD précise que plusieurs politiques publiques font le lien avec les territoires voisins. Par ailleurs, dans le cadre du SRCE, la procédure impose de consulter les territoires frontaliers, via une demande spécifique auprès du gouvernement Italien et Monégasque. Cette demande a été faite mais est restée sans réponse.

M.JOANNY rajoute qu'il existe aussi des démarche trans-alpines (issues de la convention alpine) qui permettent de garder des liens particuliers avec les territoires alpins au travers de projets dont certains sont centrés sur les continuités écologiques, ou plutôt les infrastructures vertes tels que peut les dénommer l'Europe : Green Alpes, Econect.

### **3 Présentation de la charte du parc naturel national de Port Cros (Claire MIGNET)**

Le parc de Port Cros, lors de sa révision de sa charte, a vécu une profonde mutation de son territoire, puisque une grande partie terrestre a été désignée en Aire Optimale d'Adhésion, là où anciennement le parc n'intervenait pas du tout. Cette désignation répond à la notion de solidarité écologique. Il en est de même pour la désignation de cœurs de parcs qui diffèrent de ceux de l'ancienne charte.

Pour prendre en compte le SRCE, le parc s'est directement inspiré du contenu du plan d'action stratégique du SRCE (PAS). Chacune des actions du PAS a ainsi été analysées et, selon son intérêt par rapport aux objectifs du parc, a été transposée sur le territoire du parc et dans la charte, comme par exemple : l'appui aux collectivités lors de la co-construction de la TVB locale, le maintien d'un foncier naturel, agricole et forestier, la conception et la gestion d'infrastructures plus respectueuses des continuités écologiques, la restauration et la protection de corridors.

L'anticipation des besoins des espèces en matière de déplacements est un axe de travail important pour le parc. Des projets d'études sont d'ores et déjà programmés. Alors que sur la partie marine, la connaissance est assez bien couverte, sur la partie terrestre, tout reste à faire et à investiguer en matière de recherche.

*Les présentations sont disponibles sur le site internet de la DREAL PACA rubrique « biodiversité/Comité régional Biodiversité*

**LES DÉBATS ÉTANT CLOS, LES CO-PRÉSIDENTS REMERCIENT LES MEMBRES ET AUDITEURS DE CE COMITÉ AVANT DE LEVER LA SÉANCE.**